

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2024-1328  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-338  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA  
RELATIVEMENT À LA COMPOSITION DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 9 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1328 modifiant le règlement N° 2003-338 concernant la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de modifier la composition du comité.

Le règlement N° 2024-1328 entre en vigueur le 18 septembre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024  
et publié le 18 septembre 2024



Angèle Tousignant, greffière